



Les Vergers sur la Mer

Charles Maurras

Les révolutions de la France

Extrait de De Démos à César

Paris [France], Éditions du Capitole, 1930

2 volumes in-8°, 208 & 220 pages

Texte repris du site "La Bibliothèque Royaliste" (<http://www.royaliste.org>)

Texte mis en ligne le 25 mai 2007, site fermé fin 2014

Extrait du Royaliste.org

<http://www.royaliste.org>

Les révolutions de la France

- Univers - Bibliothèque - MAURRAS, Charles -



Date de mise en ligne : vendredi 25 mai 2007

Description :

Extrait de *de Démos à César* in *La Dentelle du Rempart, choix de pages civiques en prose et en vers (1886-1936)*, Grasset, 1937.

Royaliste.org

En 1929, M. Henry de Jouvanel se déclara scandalisé que les Capétiens eussent violé le principe d'Adalberon : « Le trône ne s'acquiert point par droit héréditaire ». Charles Maurras répond à ce beau regret des « mille ans de révolution française » que nous aurait composés, ce principe de l'élection.

Mille ans, le chiffre est un peu gros.

Est il matériellement exact ? L'avènement de Hugues Capet a lieu vers la fin du dixième siècle ; la première agitation révolutionnaire apparaît en France seulement au milieu du quatorzième. A dater de là, si l'on compte bien, entre Étienne Marcel et M. Marcel Cachin, en passant par La Fayette, ces années révolutionnaires de « revendication » contre l'hérédité font, ensemble, totalisées en nombre rond, et sans en excepter aucune, un peu plus de deux siècles et demi : deux cent cinquante neuf ans. Le quart du « millénaire ». annoncé !

Tout au contraire, les années d'histoire capétienne qui observent la succession héréditaire ou qui la restaurent s'élèvent à l'honnête somme de six cent quatre vingt quatre ans. Plus des deux tiers de ces mille ans n'appartiennent donc pas à la Révolution. Le grossier langage des nombres en fait honneur à l'hérédité.

Encore leur rude langage importerait il peu ! Il ne dit que l'histoire brute. Quand bien même la proportion qu'elle indique serait renversée et quand la France compterait sept cents ans de convulsions parlementaires contre deux cent cinquante petites années de succession héréditaire, encore serait il indispensable, après avoir compté, de peser, de juger, d'apprécier, bref de défalquer le passif et de demander à l'histoire son compte net.

Il faudrait, en effet, tâcher de savoir quelle a été la valeur politique, la qualité, l'action de chacun des groupes d'années ainsi mis en balance. Il y eut les bonnes années, il y eut les mauvaises. Les lire sans en faire le départ et le tri, voir les faits sans y noter ce que Jacques Bainville appelle « l'heur ou le malheur des Français », ne considérer dans l'histoire que l'histoire sans en vouloir observer le faible ou retenir le fort, assister à la procession matérielle des siècles sans essayer d'en balancer le profit et la perte, cela reviendrait à s'interdire la principale fonction de l'esprit humain, qui consiste à comprendre ce qu'il a regardé.

Qu'un béat, qu'un badaud ne sache que bayer à la série des faits : mais un Jouvanel ! Comment imaginer, de sa part, l'indifférence au *rendement* ?

M. de Jouvanel ne se demande pas ce que demanderait tout le monde :

- Quand le règne était électif on agité de prétentions électorales et parlementaires qu'arrivait-il ?

Et lorsque, à cette élection, était substituée l'hérédité, que donnait, que valait la substitution ?

Qu'en recevait le royaume ?

Du bien ?

Du mal ?

Il y a une double chaîne d'expériences. Elles ont donné des résultats. Pareils ? Différents ? Si l'on prend note du facteur antécédent, comment omettre le conséquent ? Comment négliger l'effet dont on considère la cause ?

L'effet de l'élection était d'affaiblir ou de détruire l'autorité : elle déchirait et ouvrait le royaume.

L'effet de l'hérédité était d'établir une tranquillité, un ordre, une durée, ce qui permettait les accroissements. Cela s'est vu de Hugues Capet à Philippe Auguste, à saint Louis, à Philippe le Bel : les bons fruits de ces règnes en font conjecturer le bon principe initial.

Mais, dès lors, convient-il d'appeler usurpation ou même irrégularité une nouveauté qui a le privilège de recevoir la manchon, l'approbation, la bénédiction courante des faits ? Un bienfait peut-il être, essentiellement, délictueux ou criminel ? Et peut-il être défini par la violation d'un droit ? Si « droit électif » il y eut, jamais « droit » véritable ne fut payé d'un plat si copieux de si savoureuses lentilles !

* * *

Le mal du monde est tel qu'il n'y a contre lui ni garantie complète ni assurance infaillible : un accident peut survenir aux meilleurs établissements. Ce n'en est pas la loi ; c'en est le risque naturel. La sagesse de l'institution héréditaire peut donc être trahie soit par l'erreur et la folie d'un homme ou des hommes, soit par quelque effort réuni de circonstances insurmontables. Après plus de trois cent cinquante ans de prospérité, il arrive une heure de crise : le mauvais mariage, ou le mauvais divorce, ou quelque guerre malheureuse... Ah ! ah ! s'écrie M. de Jouvenel qui respire « *enfin !* » nous allons voir les « *revendications* » renaître « *quand Jean le Bon sera prisonnier, quand Charles VI sera fou, quand... quand...* » Très bien, mais ici se repose, implacable, notre question de philosophie empirique : si les gouvernements se classent par le lien ou le mal qu'ils font, ces régimes de crise et de discussion, d'élection et de revendication, doivent manifester les puissances qu'ils ont en propre ? Lesquelles ? Quel en est le produit, pour la nation ? Que portent-ils, au social, au moral, l'économique, au politique, pour le peuple, pour l'État ?

Au premier coup d'oeil, la prison de Jean II et la folie de Charles VI représentent des années affreuses. Le laboureur s'y plaint autant que l'homme d'église, le chevalier autant que l'homme de loi : le territoire est écorné ou lacéré ; l'étranger y campe ; même il y règne ; l'émeute ensanglante Paris et les bonnes villes ; le brigandage ruine les champs ; la paix de chacun et de tous est réduite ou détruite. Voilà ce qui sors, (tel le diable des boîtes) du règne de la « *revendication* » élective et parlementaire. Voilà ce qui en sort fréquemment et uniformément : quand le règne des électeurs ou de leurs élus ne paraît dégager ni ces méfaits ni ces forfaits, il reste que nul règne n'est moins puissant contre l'anarchie larvée ni contre l'étranger. Il n'y a d'éclaircie sur le malheureux héritage qu'au retour de son royal héritier : Charles V après Jean II, Charles VII après Charles VI... Et Henri IV, et, Louis XIV... Et Louis XVIII...

Car, à leur tour, à la grande joie de M. Jouvenel, les guerres de religion ont fait remettre la couronne en question. Oui, mais l'unité nationale l'est aussi, en question ! Les huguenots ont appelé les Anglais au Havre et les ligueurs ont ouvert Paris aux Espagnols. Bon cela ? Ou mauvais ? Je dis toujours : notre France étant prise pour terme et mesure invariable de ces rapports.

Nées des mêmes revendications ou bien les engendrant, les deux Frondes suscitent la même chaîne de maux. Qu'on restaure la monarchie indiscutée, on restaure aussi le royaume : nous y gagnons un siècle et demi de force et de gloire. Ainsi s'élève au dessus de l'Europe ce que M. Eugène Cavagnac a appelé le Siècle de la France entre 1660 et 1790 !

Mêmes jeux alternants pour la fin du XVIIIe pour le milieu du XIXe, jusqu'au début du XXe.

Les assemblées élues, les dictateurs non moins élus recueillent, pour leur prix et pour leur peine, les rudes invasions à la suite desquelles le retour de l'hérédité légitime est justement qualifié de Restauration : finances, commerce, armée, marine, affaires étrangères sont restaurées en effet... La branche aînée succombe. Puis, cette branche cadette, encore nourrie de tradition, dévouée à l'ordre et à la paix, s'éloigne à son tour, et qu'arrive-t-elle ? Le contraire

de la paix et de la prospérité : invasion, déchéance. De 1850 à 1930, la France passe au second rang des peuples. Après un siècle de soubresauts et de glissements, les plus patriotes des chefs du nouveau régime finissent par consentir à laisser traiter leur pays de nation assistée : le nombre relatif des Français a décru, et leur puissance relative baisse également sur terre et sur mer. En tout, pour tout, la France « retarde », c'est le cri général d'évidence absolue.

Lors donc que M. de Jouvenel nous déclare que « *loin d'être la surprise du XVIIIe siècle* » la « *lutte du droit électif contre le régime héréditaire part des principes mêmes de la monarchie* », que cette lutte « *y trouve son origine et sa justification* » ; qu'elle « *se prolonge de révolte en révolte et d'États généraux en États généraux* », ce joyeux philosophe peut bien avoir raison au Parlement des Planètes, aux Chambres d'enregistrement des Espaces interstellaires : ras du sol, il oublie de voir ou omet d'ajouter que c'est de désastres en désastres que s'est prolongée cette revendication délicate. Désastres suffisants pour nuire aux destinées du petit morceau d'écorce terrestre intitulé la France.

Il convient donc, ici, de redemander : ces effet désastreux du « droit » électif permettent ils de le tenir pour un droit véritable ? Un droit réel peut-il porter de l'anarchie aussi sûrement qu'un pommier de la pomme ? C'est un point de grammaire juridique qu'il faudrait au moins réserver.

* * *

Pratiquement, ce régime pernicieux n'a qu'un avenir : la destruction. Il doit être abattu comme un animal malfaisant. Et les jours de son sacrifice ont mérité qu'on les qualifiât d'heureux entre tous les jours du passé français, puisqu'ils délivrèrent la France du mal et du pire, et puisqu'ils lui permirent soit de ressusciter, soit de durer, ou même de sortir du néant.

Car voyons comme est née la France.

Le régime électoral et parlementaire, dont on voit les exploits dans tous nos interrègnes, devait vraisemblablement empêcher de naître tout ce qui eût pu ressembler, de près ou de loin, à un peuple français, à un État français : tout au plus cette anarchie eût elle donné, çà et là, sur l'isthme dit français, quelque poussière de petites cités concurrentes dans le goût des fédérations gauloises d'avant Rome, quelque constellation de menues principautés balkanisantes qui se fussent entr'égorgées. L'unité nationale, avec la plupart des hommes qui ont vécu en elle, serait demeurée dans les limbes. La monarchie héréditaire, en durant, les en a tirés.

Plaçons-nous donc au milieu des choses réelles et gardons-nous d'exagérer la valeur des arguties et des systèmes théorie de la désignation par les leudes, théorie du *qui ta fait roi* ? théorie des États généraux, théories d'un imperium romain plus ou moins prolongé... Ne tenons compte ni des définitions assez contradictoires offertes à la monarchie par ses historiens ou par ses légistes, ni même des idées, tout aussi variables, qu'elle se forgea d'elle-même. Ces ornements de littérature politique surchargent la question, ne l'éclaircissent point.

Pour connaître la monarchie, voyons-la dans son être. Qu'a-t-elle été ? Qu'a-t-elle fait ? Les formes dans lesquelles elle a été acceptée, reconnue, acclamée méritent, certes, qu'on les étudie et qu'on les retienne. Ne confondons pas les curiosités de son histoire avec ce qui en fait le nerf, la vigueur, la profonde raison cachée et translucide : le bienfait général que la monarchie apporte quand elle est là, puis la dépression, la dégression qui marquent les moments où elle n'est pas là. Quand ça marche, il y a le roi, quand il n'y a plus le roi, ça ne marche pas.

* * *

Mais (revenons à l'accident) il peut arriver que, le roi présent, ça ne marche plus.

Nul cas n'est plus intéressant ni plus instructif.

Certes, dans ce cas de malheur, le premier devoir des bons citoyens, des « politiques » éclairés sera de se serrer autour du trône pour rassembler toutes les énergies de redressement dans les conditions les plus favorables, donc avec le concours du plus puissant de tous les moyens de salut : le roi. Mais ce loyalisme n'est point facile ! Dans ces périodes de crise, les intérêts particuliers réunissent leur maximum de force et d'apparence ; les passions et les amours-propres s'affrontent ; les discussions sur la légitimité de l'hérédité jaillissent des rancunes, des reproches, des accusations, des compétitions qui se croisent : désordres intérieurs, revers extérieurs, tout en est compliqué et empoisonné. Mais alors, « oh ! alors », comme disait Renan, précisément alors se dessine la grave et nouvelle leçon de choses : les faiblesses et les erreurs du règne fautif, quelles qu'elles aient été ou pu être, sont rapidement surpassées, et de beaucoup, par les faiblesses et erreurs de ceux qui prennent la place ou tentent de la tenir. Cela peut aller vite ou se produire par degrés, mais, toute l'expérience de l'histoire de France redit que le système nouveau est toujours tombé au-dessous de l'ancien, même déclinant ; le gouvernement des États généraux a toujours valu moins que le gouvernement du roi, même du roi qui va se faire sottement capturer ou du roi qui va tomber en démence. Cela n'est pas seulement sensible pendant la guerre de Cent ans ou les guerres de Religion, ce destin est celui des dernières générations : Rosbach et la perte du Canada sous Louis XV sont de fort tristes choses, mais Trafalgar, mais Waterloo, mais Sedan, mais trois entrées de l'ennemi dans Paris ont été plus tristes encore. Le traité de Versailles de 1783 a été assez médiocre : ses malfaçons ou ses manque-à-gagner sont bien peu de chose au prix des défauts et des vices de notre Traité de Versailles à nous, le plus récent, celui de 1919. Le déficit de Louis XVI était une grande misère : la Révolution en a tiré la Banqueroute. Nos assemblées révolutionnaires ont dépensé une puissante accumulation de forces nationales : elles l'ont consommée en une décade. Les plus brillantes conquêtes de la dictature militaire ont fini par nous faire refouler entre des limites plus étroites que celles d'où nous étions partis sous sa direction : avec tout son génie, Napoléon n'échappe donc point à la loi de son cas, qui cependant se trouvait être un cas très défavorable à la monarchie héréditaire, un cas très favorable au régime de l'élection. De 1715 à 1792 les règnes des derniers Bourbons n'avaient pas valu les premiers, mais les Révolutions postérieures furent des désastres tout crus. Mieux eût valu encore s'en tenir à ce qu'on avait en s'appliquant à corriger les maux connus : l'aventure courue a été plus cruelle qu'eux.

* * *

Telle étant la règle empirique imposée aux événements, l'esprit humain ne peut que la reconnaître. Mais il ne lui est pas permis de s'en tenir là. L'esprit doit expliquer la loi, s'il la constate, afin de l'honorer comme vraie, et, s'il la trouve juste et bonne, afin de l'aimer et de la servir.

L'hérédité étant considérée en elle-même, la nature de l'élection étant analysée aussi, il doit être aisé d'en voir et d'en déduire l'effet *a priori* comme d'en imaginer et d'en raisonner *a posteriori* le fonctionnement nécessaire et universel.

L'analyse est facile, le jeu est transparent, une connaissance élémentaire des âmes faisant apercevoir, comme au clair d'un cristal, l'éternel va et vient des causes morales constantes, un peu grossières, qui y sont en action : intérêts et passions, égoïsmes et sympathies.

Même en l'air, même dans les astres, même au ciel de l'Ontologie, un pouvoir disputé par la force ou ballotté dans les scrutins ne peut briller par la liaison et la cohérence, s'il est collectif ; ni, s'il est unitaire, par la durée et par les promesses de l'avenir. Les chefs en compétition, princes ou bourgeois, ont affaire, habituellement, à des électeurs qui, nobles ou manants, sont jaloux de n'élever, sur leurs pavois ou sur les sièges de leurs Diètes, que les serviteurs les plus complaisants, non les mieux faits pour les conduire. Sauf aux rares moments où l'urgente gravité d'une crise

accule, en quelque sorte, à de bons choix, la violence, l'argent, l'intrigue prononcent seuls et sont donc les véritables souverains. C'était la fable de l'Allemagne quand elle n'était qu'une République de princes ; c'était la réputation de la noble République de Pologne, jusqu'à son partage fatal. Dans cet ordre, l'histoire entière apparaît comme exécutrice des hautes oeuvres de principes trop clairs.

Un grand homme, au lieu de trouver le sceptre dans son berceau, s'est il donné la peine d'y mettre son génie, à la première défaillance, il ne laissera pas de redevenir l'humble justiciable du risque naturel par lequel un supérieur qui s'est fait nommer par les inférieurs redevient le jouet de ses créateurs. - Ce risque, on y échappe ! - Quelquefois, pas toujours : Adalbéron tenta le coup, contre Hugues Capet, il le perdit ; mais les maréchaux et grands fonctionnaires de l'empire napoléonien le gagnèrent. - Les révolutions ne sont elles donc que des coups de dés ? - Pas tout à fait : où Bonaparte échoua, Capet réussit parce que Bonaparte n'avait pas derrière lui ce qui soutenait Capet, trois générations de ducs de France, exercés au suprême pouvoir, bienfaisant, heureux, continu.

Raison : né et nourri du Temps, légué du père au fils, ce pouvoir né, consubstantiel aux autres forces nées dont se compose une nation, le pouvoir d'un tel Chef de la Famille chef, facilitant l'obéissance et le commandement, les simplifie, les ennoblit et les perfectionne tous deux ; sa loi de succession, tige de son droit historique, n'est pas seulement naturelle et ainsi recommandée, Comme disait Le Play, par la pratique des peuples prospères : elle est même bien autre chose que la loi commode et facile qui roule d'elle même, comme disait Bossuet, et qui rencontre le moins d'obstacles et de difficultés ; cette loi, selon la remarque de Comte, transmet l'autorité par le même moyen que la propriété, intéressant qui la possède au bonheur de qui en relève : véritable propriété elle même, cette autorité est issue du travail de ses premiers auteurs et possède, non les hommes qu'elle commande, mais le commandement qui les unit et dont elle assure la meilleure qualité et le meilleur usage, ce qui répond à l'un des plus grands besoins sociaux.

Mais comment l'assure t elle ?

D'où vient cette faculté de bien faire qui forme un si vif contraste avec la nécessité de mal faire inhérente à l'autre régime ?

Personne n'y méconnaîtra les vertus supérieures de l'Unité. Le pouvoir y tient sa cohérence de son unité dans l'espace : il n'y a qu'un chef. Le même pouvoir tient sa suite et sa liaison de son unité dans le temps : le roi de France ne meurt pas. L'unité dynastique forge sa tradition, non la routine mécanique d'une opinion désorganisée, mais une suite de « principes de famille » et de souvenirs de familles, que les règnes nouveaux ont d'ailleurs intérêt à savoir réviser pour les ajuster aux progrès désirés. Rien ne ressemble plus à un seul chef que cette suite, impersonnelle, de chefs personnels : on croit discerner, dans leur succession même, des linéaments de conscience, de mémoire, de volonté... La face du régime, son aspect général, est ainsi frappée d'un grand air d'humanité.

Il faut voir ici de très beaux contrastes.

D'un côté, l'Élection affecte de prétendre aux lumières intellectuelles du Choix. Mais dans le régime électif il n'y a, pour choisir, qu'une multiplicité : autant dire personne.

C'est au figuré que l'on parle de quelque chose qui lui soit commun, esprit public ou volonté générale dont elle serait animée.

Pour qui ne se repaît point de ces métaphores, fictions et inventions des théoriciens, il n'existe pas de « volonté nationale » ; ce sujet commun est irréel, inexistant, contradictoire. Seules existent des forces à visages d'hommes, avec leurs affinités et leurs répulsions.

Ainsi dispersée dans ce Nombre et livrée à lui, la Volonté qui résulte de l'Élection se ramène au produit brut des poussées individuelles mises en contact, le pur décompte de leur chiffre : quelque chose de tout pareil au roulement et choc des billes du billard, à l'agitation des petites boules dans le sac du loto, bref, aux modes inertes de la condition la plus mécanique et la moins humaine.

De la même manière, ces Assemblées élues, électrices, délibérantes, où l'on croirait d'abord que tout doive se faire par raison et persuasion, donnent de telles marques de démence et d'insanité qu'un censeur trop indulgent, le docteur Gustave Le Bon, les croit devoir expliquer (ou excuser) en recourant à la Psychologie des foules ou à celle des animaux. Le fait est qu'elles sont plus matérielles encore, car on vient de voir qu'elles tombent sous l'unique loi des sciences de la Force brute et du Nombre mort.

Pendant ce temps, de l'autre côté, la simple hérédité de la Chair, par l'enchaînement d'une lignée d'êtres humains, d'êtres personnels, éducatibles et perfectibles, cette réelle liaison de la communauté vivante du Sang, quand elle pénètre, tient et meut l'appareil gouvernemental, l'introduit et l'élève, l'adapte et le soumet aux disciplines de l'Esprit, aux mesures de la Raison...

Le magnifique processus ! La merveille des sagesses de la nature !